



à partir de 840€ / pers
Base 40 personnes

Beautés de HAUTE CORSE

France

Du 20 au 25 mai 2026
Du 13 au 18 septembre 2026
6 jours / 5 nuits

JOUR 3 : CAP CORSE - ST FLORENT

Après le petit déjeuner, départ pour une journée d'excursion à la découverte du Cap Corse, l'une des plus belles excursions, dans un paysage sauvage. Nulle part ailleurs sur l'île de beauté, l'imbrication de la montagne et de la mer n'est plus flagrante qu'ici... Au cours de votre excursion, découverte du chapelet de villages qui compose cette étroite langue de terre. Le Cap Corse vous émerveillera avec ses paysages sauvages, son relief accidenté, ses forêts, ses montagnes, ses petits villages perchés à flanc de montagne mais aussi ses magnifiques petites criques. Passage par Erbalunga, Macinaggio, au nord du Cap Corse. Déjeuner au restaurant. Arrêt photo puis en longeant les falaises escarpées, vous passerez par Pino puis Nonza et sa célèbre plage de sable noir. Continuation vers St Florent, élégante station du littoral corse. Retour à Borgo, dîner et nuit.

Les Points Forts

- ✓ Autocar Sabardu sur place
- ✓ Guide accompagnateur
- ✓ Boissons aux repas

JOUR 1 : MARSEILLE - TOULON - AJACCIO

Rendez-vous des participants et départ en milieu d'après-midi pour le port de Toulon. Formalités d'embarquement. Installation dans vos cabines et départ en direction d'Ajaccio. Dîner libre à bord et nuit en cabine intérieure A2.

JOUR 2 : AJACCIO - CALANCHE DE PIANA - PORTO - BORGO

Petit-déjeuner à bord. Débarquement matinal et rencontre avec votre guide qui vous accompagnera durant quatre jours. Départ pour une excursion guidée à la journée à travers l'un des plus beaux paysages de la Corse : Piana et ses magnifiques calanques qui se distinguent par la couleur de leurs rochers. Issue du passé volcanique du golfe de Porto, les calanques de Piana sont formées d'une ancienne roche magmatique de couleur rouge. La route qui serpente à flanc de falaise le long de la mer offre un spectacle unique sur ces paysages, véritable chef d'œuvre de la nature. Continuation vers Porto et son golfe inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Déjeuner. Après le repas, reprise de la route par les gorges de la Spelunca, Evisa, le col de Vergio et la Scala di Santa Régina, fantastique défilé de montagnes. Arrivée à Borgo en fin de journée. Installation à votre hôtel pour trois nuits. Dîner et logement.

JOUR 4 : CALVI - ILE ROUSSE

Petit-déjeuner, et départ vers Calvi et sa majestueuse citadelle. A l'arrivée, visite guidée de Calvi. Promenade dans cette superbe station construite par les génois, découverte de son immense baie, sa plage de cinq kilomètres, les murs de la citadelle qui s'avancent au milieu de la mer. Puis départ en direction d'Ile Rousse, station de villégiature très fréquentée qui fut fondée en 1758 pendant l'indépendance par Pascal Paoli et qui doit son nom aux îlots de granit ocre. Déjeuner. Après-midi promenade dans l'Ile Rousse où il faut bon flâner à travers les rues commerçantes ou sur la promenade du bord de mer, le long de la plage de sable blanc au cœur de la ville. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.



JOUR 5 : CORTE - BASTIA - TOULON

Après le petit-déjeuner, route en direction de Corte, centre historique de la Corse avec sa citadelle haut perchée. Montée en petit train et visite de la ville. La ville haute est pleine de charme avec ses ruelles emmêlées et ses vieilles demeures. Déjeuner. Puis retour vers Bastia et tour d'orientation de cette ville classée cité d'art et d'histoire, mystérieuse et discrète, accrochée à flanc de montagne. Transfert au port maritime de Bastia pour un embarquement en fin de journée. Dîner libre à bord et nuit en cabine intérieure A2.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
Les traversées maritimes Toulon / Ajaccio et Bastia / Toulon en cabine intérieure A2
Le passage de l'autocar aller/retour
Les petits-déjeuners à bord
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions mentionnées au programme
La présence d'un guide local pendant le circuit
La montée en petit train à Corte
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

JOUR 6 : TOULON - MARSEILLE

Petit-déjeuner à bord. Arrivée au port de Toulon. Débarquement des passagers et de l'autocar puis retour vers vos lieux de prise en charge.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 245 € / personne
Les dîners à bord du bateau les jours 1 et 5
Les dépenses personnelles
Les pourboires

FORMALITÉS:

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entrant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).